



Esch/Alzette, le 11 juillet 2016

Concerne : demande de subside en faveur des élèves de familles à revenus modestes.

La demande est à remettre à la rentrée ; dernier délai : 3 octobre 2016.

Madame, Monsieur,

Nous aimerions vous informer sur les modalités d'attribution de ces subsides.

**A Forfait de 300 € pour l'achat de livres scolaires»**

- Les **élèves inscrits au LHCE en 2015/16 et ayant bénéficié d'un subside** recevront automatiquement un forfait de 300 € en septembre ou en octobre 2016.
- **Tous les autres élèves remplissant les conditions d'attribution d'un subside pour familles à revenus modestes, en particulier les élèves nouvellement admis au LHCE (7<sup>e</sup> et autres classes)** introduiront une demande de subside (voir **B** ci-dessous). Le forfait de 300 € sera viré en novembre 2016 aux élèves concernés.

**B Subsides annuels pour élèves de familles à revenus modestes**

- a) L'élève doit atteindre un **indice social égal ou supérieur à 40 points**. L'indice social est calculé en fonction du **revenu annuel net** du ménage et du **nombre d'enfants** à charge. Le barème des indices sociaux peut être consulté sur notre site <http://spos.lhce.lu>
- b) Pour le calcul du revenu annuel net sont pris en compte les salaires, rentes de veuf/veuve, rentes de vieillesse, rentes d'orphelin, rentes d'invalidité ou d'accident, le RMG ou le complément RMG, le chômage, les pensions étrangères, les pensions alimentaires, les indemnités versées dans le cas d'un congé parental, les allocations d'éducation, le revenu provenant de la location de biens, ... Chaque source de revenu ou partie du revenu **doit être certifiée** par une pièce (les trois dernières fiches de salaire, bulletin d'impôt sur le revenu le plus récent pour les professions libérales). En cas de changement de situation financière entre janvier et septembre 2016, joindre les attestations correspondantes.
- c) Un **certificat de résidence élargi** du parent (resp. d'un des parents) résidant avec l'élève est exigé.
- d) Des **certificats d'affiliation au Centre Commun de la Sécurité Sociale** au 1.1.2016 sont à demander pour les parents/conjoints du ménage (avec ou sans revenus).
- e) Une pièce justificative du **numéro de compte IBAN** (extrait ou fiche de la banque) est à joindre.
- f) La copie du **dernier versement des allocations familiales** (extrait du compte bancaire de juillet 2016) doit être jointe.
- g) Enfin, on joindra le cas échéant une **attestation concernant les dépenses suivantes** : pension alimentaire versée à l'ex-conjoint, frais d'internat, frais de minerval, ...
- h) Au cas où un frère ou une soeur fréquente une université un certificat d'inscription pour l'année 2016/2017 est à joindre.

Les formulaires peuvent être retirés au SPOS (ou au secrétariat) dès le 11 juillet 2016.  
Les demandes complètes, accompagnées des pièces justificatives, seront remises au SPOS.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser au SPOS :  
spos@lhce.lu, tel 55 71 55 329 ou 55 71 55 319

Un spécimen du formulaire à compléter ainsi que le barème des indices sociaux peuvent être consultés sur notre site <http://spos.lhce.lu>

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le SPOS du LHCE

**Barème pour le calcul de l'Indice Social - Année scolaire 2016/2017**

Indice Social	famille mono-parentale avec 1 enfant à charge	couple avec 1 enfant à charge ou famille mono-parentale avec 2 enfants à charge	couple avec 2 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 3 enfants à charge	couple avec 3 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 4 enfants à charge	couple avec 4 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 5 enfants à charge	couple avec 5 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 6 enfants à charge	couple avec 6 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 7 enfants à charge	couple avec 7 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 8 enfants à charge	couple avec 8 enfants à charge ou famille mono-parentale avec 9 enfants à charge
	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net	Revenu annuel net
	€	€	€	€	€	€	€	€	€
>120	< 15.320	< 17.010	< 19.240	< 21.100	< 23.060	< 25.000	< 26.940	< 28.880	< 30.820
120	< 16.460	< 18.420	< 20.975	< 23.105	< 25.360	< 27.605	< 29.845	< 32.085	< 34.325
110	< 17.600	< 19.835	< 22.710	< 25.115	< 27.665	< 30.210	< 32.750	< 35.290	< 37.830
100	< 18.745	< 21.245	< 24.445	< 27.120	< 29.970	< 32.815	< 35.655	< 38.495	< 41.335
90	< 19.880	< 22.660	< 26.180	< 29.130	< 32.275	< 35.420	< 38.560	< 41.700	< 44.840
80	< 21.025	< 24.070	< 27.915	< 31.135	< 34.585	< 38.025	< 41.465	< 44.905	< 48.345
70	< 22.165	< 25.485	< 29.650	< 33.145	< 36.890	< 40.630	< 44.370	< 48.110	< 51.850
60	< 23.305	< 26.900	< 31.385	< 35.155	< 39.195	< 43.235	< 47.275	< 51.315	< 55.355
50	< 24.445	< 28.310	< 33.120	< 37.160	< 41.500	< 45.840	< 50.180	< 54.520	< 58.860
40	< 25.585	< 29.720	< 34.855	< 39.165	< 43.805	< 48.445	< 53.085	< 57.725	< 62.365